

Mobilisation contre la politique d'austérité

D'après une étude du gestionnaire d'actifs Henderson Global Investors, parue en août, les grands groupes français ont augmenté les dividendes des actionnaires de 30,3% au deuxième trimestre sur un an pour un total de 40,7 milliards de dollars (mieux que l'Allemagne, +3,9% et le Royaume-Uni, + 9,7) ! Ce pactole est annoncé au moment même où les entreprises françaises ont bénéficié de la première tranche du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) financé en partie par la hausse de la TVA sur les ménages et des coupes dans les budgets ministériels. Rappelons que ce dispositif a été mis en place par le gouvernement pour inciter les entreprises à investir et à embaucher....(les investissements ont baissé de 0,7% au premier trimestre et de 0,8 au deuxième)...quant aux emplois, les entreprises dégraissent depuis de nombreux mois

Et comme ça ne suffisait pas, le gouvernement Valls 1, a accordé 40 milliards d'euros d'allègement de cotisations sociales aux mêmes entreprises, par le biais du « pacte de responsabilités » pour améliorer leurs marges !

Du fait des exonérations de cotisations sociales, subventions et exonérations de toutes sortes, ce sont plus de 170 milliards d'euros qui sont transférés chaque année vers les entreprises et le patronat (montants donnés par la cour des comptes). Avec le Pacte de responsabilité et le CICE, ce sont plus de 50 milliards d'euros offerts aux patrons et payés par les salariés.

Pour le Medef, ca ne suffit toujours pas...il faut toujours plus, revoir des pans entiers du code du travail, flexibiliser, assouplir, supprimer les garanties sociales ce qui ne fait qu'accroître les inégalités sociales, augmenter le nombre de travailleurs pauvres, accroître le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté.

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité (réduction de la dépense publique, baisse du pouvoir d'achat), le gouvernement hypothèque toute amélioration du marché du travail et s'attaque au niveau de vie des salariés et de l'ensemble de la population.

La CGT avait dénoncé l'échec économique dans lequel cette politique allait mener le pays.

A la DGFIP, nous en connaissons les conséquences : suppression d'emplois, abandons de missions, salaires bloqués depuis quatre ans, conditions de travail dégradées, stress, fermeture des services au public.

En juin, notre section syndicale a fait circuler des cahiers revendicatifs, dans tous les services et a présenté vos revendications à la Direction lors du CTL du 24 juin (compte-rendu dans ce journal et synthèse sur notre site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/91/spip.php?article1047>).

Ces cahiers étaient une première étape de la mobilisation. A la rentrée, nous reviendrons vers vous pour déterminer ensemble les méthodes d'actions nécessaires pour imposer nos revendications et rompre avec la politique d'austérité.



Septembre 2014

Comité technique local du 24 juin 2014

De nombreux points inscrits à l'ordre du jour du CTL du 24 juin 2014 :

1. Projet de fusion des SIE de Juvisy Nord et de Juvisy sud.

Ce point était soumis pour avis du CTL (vote des représentants des personnels).

La fusion des deux SIE doit être effective au 1er janvier 2015. La direction motive cette décision par la petite taille des ces 2 structures.

Suivant les justifications apportées par la direction, le regroupement proposé consiste à fusionner 2 SIE de taille modeste pour constituer un service avec 24 emplois.

La mise en place d'équipes élargies faciliterait le travail en équipe et, par conséquent, la mutualisation des compétences et l'uniformisation des méthodes de travail. Le déménagement et la réinstallation des agents concernés font l'objet d'une concertation entre les agents et la direction.

Concertation, selon la direction....il y a de quoi s'étouffer de rire !!! Les agents attendaient encore !

La fusion de « deux petits SIE » doit permettre la professionnalisation, de mieux répondre aux exigences, tout en élevant la qualité du service rendu à l'utilisateur, suivant les documents remis aux représentants des personnels.

Voilà qui est dit...les agents, en équipe réduite, ne sont pas suffisamment professionnels...Le regroupement des missions des deux SIE en une seule structure aboutira inmanquablement à faire gérer, par le même nombre d'agents, la même masse de travail ! Professionnaliser ? Mieux répondre aux exigences des usagers ?...de qui se moque t-on !!!

Nous avons précisé, il ne s'agit pas de fusionner « deux petits SIE » mais deux SIE que la Direction a rendu « petits ». Il est bon de rétablir quelques vérités.

Il est par ailleurs évident que le redimensionnement de services, en les fusionnant, va permettre la poursuite des suppressions de postes...

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre.

2. Expérimentation des changements des horaires d'ouverture au public des services

La direction proposait, « pour tenir compte des nombreuses demandes des responsables de services et de leurs équipes », d'expérimenter, pendant 4 mois à compter du 1er septembre, la fermeture au public, une demi-journée par semaine (le jeudi après-midi), des

services de la DDFiP (à l'exception des services en direction).

Cette mesure ne concernera que l'accueil physique des usagers; les devront assurer, pendant la fermeture, l'accueil téléphonique, et le traitement des courriels. La réception des usagers sur rendez-vous au cours de cette demi-journée de fermeture resterait toutefois possible.

Nous avons fait valoir que cette mesure d'expérimentation proposée, qui est demandée bien souvent par les agents et même au delà de la fermeture une demi-journée, sans téléphone n'est que le résultat des suppressions d'emplois. Dans de nombreux services les agents ont besoin de se recentrer sur leurs missions, qu'ils arrivent de moins en moins à remplir.

Il est certain que la poursuite des suppressions d'emplois ne fera qu'accroître les difficultés.

Pour la directrice, les expérimentations déjà en place n'ont pas abouti à une augmentation de l'accueil sur le jour suivant la fermeture.

Nous avons fait valoir que ce constat est erroné pour les services de caisse. Il y a bien un afflux supplémentaire, le lendemain de la fermeture, à la caisse que ce soit en trésorerie ou en SIP ce qui rend l'accueil dans ces services beaucoup plus difficile et plus tendu.

La direction réalisera un bilan de l'expérimentation fin 2014. La décision de proroger ou d'interrompre le dispositif de fermeture des services sera alors présentée au CHSCT et au CTL.

Sur le vote, bien qu'étant contre cette mesure qui déstructure encore plus notre service public, les représentants CGT Finances Publiques se sont abstenus parce que les agents sont demandeurs de fermetures des services pour se recentrer sur certaines de leurs missions.

Nous nous rapprocherons des personnels quand viendra l'heure du bilan de l'expérimentation.

3. Mise en place partielle du pôle enregistrement de Corbeil au 1^{er} septembre 2014

Les services de l'enregistrement des sites de Corbeil, Evry, Yverres et Juvisy devaient être regroupés dans un pôle sur Corbeil (sur le site du Coudray-Montceau) suite au CTPD du 18 janvier 2008.

La direction nous proposait une fusion partielle de l'enregistrement de Corbeil, Evry et Yverres sur Corbeil car il n'y a pas la place pour accueillir tous les agents de ce nouveau pôle.

Ce nouveau pôle aura à prendre en charge les nouveaux dossiers et les SIE de Corbeil, Evry et Yverres auront 6 mois pour vider les stocks. Des fiches de procédure seront distribuées pour permettre aux collègues des SIE de

répondre aux questions simples des usagers sur l'enregistrement. La CGT a précisé à la direction que les agents, croulant déjà sur leur charge de travail, renverront probablement les usagers vers la FI.

La direction confirme que les collègues n'ont aucune obligation de suivre la mission...

La CGT a fait remarquer à la direction qu'il y a précipitation car elle prévoit une fusion partielle avant même de savoir combien de collègues seront présents sur le nouveau pôle, les CAP de mutation ne s'étant pas encore déroulée et alors qu'il y a besoin d'apurer le stock qui n'est pas transféré.

La direction répond qu'elle affectera des équipiers de renfort. Pour la CGT il faut prévoir avec plus de sérieux et d'anticipation ces réformes structurelles, plutôt qu'avec hâte et d'ajuster après. Il est préférable de travailler en amont et non aval....

La direction nous informe aussi qu'interviendra probablement un rapprochement des services de la publicité foncière et des pôles enregistrement.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre.

L'ensemble des élus représentants les personnels ayant voté contre cette mise en place, ce point a été réexaminé en CTL le 17 juillet 2014.

Lors de la deuxième convocation, les élus CGT sont intervenus sur la nécessité de dimensionner le pôle avec l'effectif nécessaire dès sa création, sur les travaux à réaliser et la nécessité de sécuriser la caisse au plus vite, sur le dimensionnement des locaux...

4. Mise en place de la départementalisation des procédures collectives au sein du PRS au 1er septembre 2014

Bercy impose à tous les départements de mettre en place un service de départementalisation des procédures collectives. La DDFiP de l'Essonne proposait de créer cette cellule au sein du PRS le 1^{er} septembre de cette année.

Suivant les documents présentés aux représentants des personnels, « le suivi des procédures collectives qui est complexe et nécessite une bonne maîtrise technique, crée une charge de travail significative pour l'ensemble des postes comptables. » « Ainsi est-il apparu nécessaire de déterminer un mode d'organisation permettant de soulager les postes comptables gestionnaires en confiant les créances en procédures collectives à des agents spécialisés ».

Il y a lieu de « *davantage professionnaliser la mission, qui nécessite une expertise poussée et une technicité marquée* ».

La professionnalisation est mise à toutes les sauces pour justifier les réorganisations engagées !!!

Ce service sera composé de 2 cadres B. Deux postes sont créés au PRS, compte tenu de la suppression de deux postes en SIE à Corbeil et Arpajon au dernier CTL emplois du 19 décembre 2013.

Alors qu'une étude a été diligentée « *pour apprécier, dans le département, les problématiques particulières liées à la mise en œuvre de cette mesure, et notamment les modalités optimales d'organisation* », nous avons fait valoir qu'il était anormal que les représentants des personnels n'en aient pas eu connaissance !

Comment se prononcer si nous n'avons pas communication des documents qui servent à justifier des réorganisations ?

Nous avons demandé s'il était prévu que cette cellule soit encadrée par un chef de service, ce qui nous semblait indispensable compte tenu de la complexité et la technicité des procédures.

La direction a répondu positivement, un A+, chargé de mission, rattaché à la Direction des professionnels, encadrera la cellule procédures collectives. Cependant, le poste ne sera pas créé (du moins dans l'immédiat).

Ce service aura pour fonction de traiter les dossiers de procédures collectives de sauvegarde, de RJ et LJ et de nature fiscale.

Sont exclus les créances fiscales nées de la poursuite d'activité en cas de procédures de sauvegarde ou RJ avec plan de continuation, tant qu'elles sont acquittées à leur échéance.

Seul le flux des procédures collectives nouvelles sera départementalisé à compter du 1^{er} septembre 2014.

Les dossiers seront transmis à ce nouveau service grâce à des transferts informatiques et papiers : publication des procédures collectives (BODAC) seront tous les 15 jours transmis informatiquement dans l'application GESPRO, puis au PRS.

La direction s'engage, suite à une remarque de la CGT, à accompagner ce nouveau service en créant un comité de pilotage pour connaître et résoudre les problèmes qui pourra intervenir et à modifier le nombre d'emploi de cette structure si cela est nécessaire mais uniquement à compter du 1^{er} janvier 2015, après le mouvement de mutation complémentaire.

La CGT s'inquiète qu'aucun document d'étude sur la volumétrie des dossiers n'ait été communiqué ainsi que sur la modalité des transferts informatiques et surveillera de près toutes ces évolutions.

La CGT a demandé à la direction de porter une attention particulière aux 2 SIE qui perdent respectivement 1 cadre B.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre.

5. Modification d'horaires d'ouverture de postes comptables

La direction avait inscrit à l'ordre du jour une proposition de modification des horaires d'ouverture au public du poste de Villemoisson.

Les représentants des personnels ont accepté que soit rajoutée la modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Mennecey.

Pour ces deux trésoreries, les horaires d'ouverture seront de 9h-12h et 13h-16h.

Les élus CGT Finances Publiques se sont abstenus, car les modifications d'horaires proposées résultent souvent de la situation de l'emploi des postes comptables.

6. Cahiers de consigne des gardiens concierges

Lors d'un CTL tenu en 2013, les élus CGT Finances Publiques avaient largement insisté pour que la direction prenne en charge la situation des gardiens concierges de la DDFiP : les gardiens en fonction sont isolés, ont peu d'informations, exercent leurs consignes dans le flou, les consignes de sécurité nécessitent d'être rappelées et harmonisées, les correspondants sécurité précisés....

Il est évident qu'ils exercent des missions importantes au sein de nos services et qu'à ce titre, il est important qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions.

La direction a soumis au CTL, du 24 juin, des cahiers de consignes, pour chacun des gardiens concierges, leur fixant à chacun leur mission tout en tenant compte des observations que nous avons fait valoir précédemment.

Par ailleurs, la direction accepte que les organisations syndicales réunissent les gardiens, y compris en dehors de leur site.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté pour.

Comité technique local du 24 juin 2014 : CTL spécial « Conditions de Travail »

Constatant une dégradation sans précédent des conditions de travail des collègues du département, lors d'une tournée de HMI, et notamment pour les sites en restructuration / travaux, la CGT Finances Publiques de l'Essonne a proposé à l'intersyndicale CGT / FO / Solidaires et SNAFIP de demander la convocation d'un Comité Technique Local « Spécial Conditions de Travail », à la Directrice.

Afin de collecter toutes les revendications des collègues sur ce vaste sujet, la CGT Finances Publiques a fait circuler des cahiers de revendications sur tout le département. Vous avez été très nombreux à apporter votre contribution et nous vous en remercions, car ce CTL ne pouvait débattre des problèmes de conditions de travail de tous, qu'avec votre participation ! Ce fut en tous cas l'appréciation de notre organisation syndicale, qui a ainsi pu présenter à la direction, lors de ce CTL spécial, des documents de travail que vous retrouverez sur notre site local :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/spip.php?article1047>

1°) Rapport analytique des revendications des collègues,

2°) Fiches synthétiques thématiques de toutes les revendications recensées dans les cahiers.

Aucun autre document n'ayant été présenté, la directrice a apporté à ces revendications et aux questions

complémentaires que nous avons posées, les réponses suivantes :

➤ Sur l'Emploi et les conditions d'exercice des Missions :

La CGT a rappelé que la DDFIP devait se donner les moyens nécessaires à son fonctionnement, notamment **en terme d'emplois**, qu'il soit mis fin aux suppressions massives et successives d'emplois. Les collègues s'estiment plus « encadrés » que réellement « aidés », les A encadrants étant souvent trop absorbés par des travaux annexes à leur fonction essentielle de soutien technique : en commentant les notes par exemple, les agents n'ayant plus le temps de les lire, et l'application Nausicaa inadaptée. Les agents souffrent d'un travail de masse qui n'a plus de sens, et de ne plus savoir quelles sont les priorités.

La directrice a confirmé le rôle essentiel du cadre A sur le plan de la technicité, et suggéré que ce soutien soit effectué dans le cadre de réunions. La direction publie régulièrement sur Ulysse un récapitulatif des notes diffusées sur Nausicaa afin que les agents puissent consulter leur actualité métier. Il appartient localement aux chefs de service de définir les priorités pour mettre en œuvre le plan d'action fixé par la direction.

Facile à dire ! Mais les services fonctionnent à flux tendu : à l'impossible nul n'est tenu, paraît-il, mais ce sont tous les agents de la DGFIP qui en payent le prix fort, par des conditions de travail qui deviennent insupportables !

Nous avons questionné la direction quant aux **réformes de structures envisagées**, à court, moyen ou long terme, sur le département, car on peut s'inquiéter des conséquences du pacte de responsabilité avec ses 19 milliards d'euros d'économies sur les services publics.

La directrice a indiqué que les réorganisations au 01/01/2015 visaient les SIP de Yerres avec les trois trésoreries concernées, et la trésorerie de Bièvres. Quant au devenir de la trésorerie de Ris-Orangis ou aux rumeurs de fusions de secteurs hospitaliers, elle attend d'une part les directives du nouveau DG mais aussi la nouvelle carte territoriale, ainsi que la nouvelle carte hospitalière (fusion des hôpitaux de Juvisy, d'Orsay et de Longjumeau ?). Les regroupements de services se poursuivront partout où cela sera possible. La question se posera pour les deux SIE de Massy, et une expérimentation est sur des services du contentieux pour le traitement des affaires juridictionnelles.

S'agissant du **contrôle fiscal**, nous avons demandé :

- une approche plus qualitative que statistique des fiches de programmation,
- relevé des problèmes informatiques avec ACL,
- dénoncé le temps passé sur l'application RIALTO au lieu de le passer au contrôle

- une expertise du temps passé sur ACL pour une prise en compte globale des décharges de services, qui ne doivent pas se répercuter sur les autres vérificateurs.

La direction ne constate pas de baisse de qualité des 1000 fiches rendues. La possibilité de gagner en qualité sera étudiée, et souligne l'importance des échanges en réunion de brigade. Les questions informatiques seront remontées à la DG. Il n'y a pas pour l'instant de généralisation du « module Rialto-investigations » mis en place en DIRCOFI.

A la demande de full-internet par de nombreux services, les accès sont strictement encadrés au plan national.

Pas de réponse positive pour la fermeture des services pour arrêté comptable, supprimée depuis longtemps.

Nous avons rappelé l'attachement des agents à la structure CDIF et la spécificité de la mission foncière, la nécessité de maintenir la structure CDIF sur Corbeil et demandé l'abandon du SIP-CDIF à Palaiseau car on constate une perte de technicité, et des difficultés rencontrées lors de la révision foncière des locaux professionnels, faisant craindre des difficultés plus grandes encore pour celle prévue pour les locaux d'habitation, plus nombreux.

La directrice renvoie aux discussions en cours au plan national, précisant toutefois que l'on irait plus vers une cellule foncière par SIP ou résidence.

➤ Sur le sujet Rémunération / Régime Indemnitaire :

S'agissant de la prime d'accueil (face au mécontentement des collègues que nous avons rapporté), la directrice a indiqué que ce dispositif initié cette année doit être revu pour 2015. Néanmoins, pour 2013, la direction a recensé 170 agents bénéficiaires (remplissant toutes les conditions), pour des montants variant de 50 € à 400 €.

Par ailleurs, la direction a confirmé que la DG avait annoncé un différé dans le paiement de la prime de caisse. Comme nous relevions l'incohérence du champ des bénéficiaires de cette prime qui oublie nombre de collègues assurant cette mission, la directrice a indiqué faire remonter les observations des personnels à la centrale.

La DG doit manifestement revoir sa copie sur ces deux sujets !

Sur le dispositif « ZUS », sur les 300 demandes transmises à la DG, 126 étaient hors ZUS, 17 sont traitées à ce jour. Les sites concernés seront revus par le nouveau dispositif qui doit entrer en vigueur en janvier 2015.

Nous avons demandé des mesures de simplification pour la saisie **des frais de déplacement.**

La circulaire du 31/01/2014 s'impose. Le démarrage de la nouvelle application est difficile, mais un numéro d'appel a été mis en place, des fiches pratiques de pas à pas seront proposées et des réunions d'information organisées dès le mois de juillet.

Par ailleurs, la réforme du régime indemnitaire se met en place progressivement, au 1^{er} juillet pour les B et C et au 1^{er} octobre pour les A, A+ et comptables. Chaque agent recevra une fiche individuelle d'information, et aura accès à des fiches techniques en ligne sur Ulysse. Précision est faite de la suppression des IFDD.

➤ Sur les besoins en Mobilier et Matériel Informatique :

La direction a recensé les principales difficultés dans le cadre du DUERP, et y apportera des réponses point par point. La rénovation du parc informatique par la DG déjà opérée en 2013 et 2014 (500 unités centrales pour 1500 agents) se poursuit cette année par la livraison de 100 unités et des écrans 22 pouces pour les SIE, les chefs comptables et les chefs de service des SIP.

Par ailleurs, il y a trop d'imprimantes individuelles, et pas assez de copieurs en réseau. Le marché arrive à terme, un nouveau plan d'action va être mis en œuvre d'ici la fin de l'année. Certaines demandes de matériel sont méconnues de la division BIL, elles seront examinées.

➤ Au niveau Hygiène et Sécurité :

La direction indique méconnaître certaines demandes pour lesquelles des réponses seront apportées. Au manque de propreté relevé, est demandé une vigilance locale quant au respect des garanties des contrats de ménage, l'organisation sera réexaminée avec le nouveau responsable de la société ONET. Afin que les services ne soient plus en rupture de papier, notamment en fin d'année, il appartient aux chefs de services d'informer rapidement la direction.

Les demandes concernant les coins repas relèvent des services sociaux. Les problèmes de sécurité doivent être examinés dans le cadre du budget du CHSCT, ou de la direction pour les sujets de sécurisation.

La direction a clôturé cette séance par la présentation du **Tableau de bord de veille sociale (TBVS)** ; nous noterons :

- une augmentation du nombre de fiches de signalement : 18 en 2012, 22 en 2013
- le nombre d'écêtements passe de 1317 à 1417
- le taux de demande de mutations satisfaites baisse : de 18,8 % à 17 % en 2013

No comment !

Prochaine étape : c'est dans la rue que les revendications des personnels devront s'exprimer, pour gagner !



CAPL d'appels de notation

Les CAP locales d'appel de notation étaient convoquées le 25-26 et 27 juin.

CAPL A du 25 juin 2014

Nombre de recours hiérarchiques : 5
 Dossiers évoqués en appel : 3
 Deux agents ont renoncés à faire appel.
 Sur la réserve, 2 accélérations de 1 mois et 1 accélération de 2 mois.

Nous défendons 2 dossiers sur les trois évoqués.

Nous avons obtenu une accélération de 2 mois (et modification du profil croix) et une accélération de 1 mois.

CAPL B du 26 juin 2014

Nombre de recours hiérarchiques : 10
 Dossiers évoqués en appel : 8
 Deux agents ont renoncés à faire appel
 Sur la réserve, 8 accélérations de 1 mois et 3 accélérations de 2 mois.

Nous défendons 4 dossiers sur les huit évoqués.

Pour un dossier, nous avons obtenu une accélération de 2 mois, pour deux dossiers une accélération de 1 mois (et modification du profil croix pour l'un et de l'appréciation générale pour l'autre) et une mention d'encouragement pour le quatrième.

CAPL C du 27 juin 2014

Nombre de recours hiérarchiques : 9
 Dossiers évoqués en appel : 7
 Deux agents ont renoncés à faire appel

Sur la réserve, 10 accélérations de 1 mois et 4 accélérations de 2 mois.

Nous défendons 4 dossiers sur les sept évoqués.

Pour un dossier, nous avons obtenu une accélération de 2 mois, pour deux dossiers une accélération de 1 mois (avec modification du profil croix pour chacun),

Il est à remarquer que 6 collègues, tous grades confondus, n'ont pas donné suite à leur recours

hiérarchique en CAP locale, recours sur lequel ils n'ont obtenu ni modification des appréciations ni accélération.

Nous rappelons que nous avons demandé à la direction, en 2012, dans un cadre intersyndical que le recours hiérarchique ne donne lieu ni à l'attribution d'accélération ni à modification de la valeur professionnelle.

La direction, en accord avec notre demande, n'a procédé à aucune modification lors des recours hiérarchiques.

Il nous paraît essentiel que les appels soient évoqués en CAP en toute transparence pour permettre aux élus du personnel de remplir leur rôle.

Il est important que les collègues souhaitant faire appel se rapprochent de nos élus, dès le recours hiérarchique pour que nous puissions le préparer ensemble.

Nous tenons à remercier les agents qui nous ont fait confiance pour les défendre.

CAPL de mutations locales.

Les CAP locales de mutations se sont tenues le 03/07/2014 pour le cadre C, le 15/07/2014 pour les cadres A et le 24/07/2014 pour le cadre B.

Il est évident que la situation des services ne va pas s'arranger, le mouvement des CAP locales B et C est dramatique au regard des effectifs.

Cadres	Situation après CAPL
Cadres A	+ 14,4
Cadres B	- 16,6
Cadres C	- 27,1

La situation positive du cadre A vient principalement de la situation excédentaire de la direction (+12).

De nombreux services, déjà lourdement impactés par les suppressions de postes des années antérieures, vont se retrouver en sous effectifs et ne pourront être maintenus à flot qu'avec les renforts...

Lors de ces CAP locales, nous avons demandé que la direction respecte la règle de l'ancienneté, à l'intérieur des RAN, telle qu'elle est spécifiée dans l'instruction nationale du 18 décembre 2013: « *les demandes relevant toujours du mouvement local, c'est à dire les demandes de mutation n'entraînant ni changement de RAN, ni changement de Mission/Structure seront traitées dans le mouvement local selon la règle générale de l'ancienneté administrative* ».

Or, la direction nous a opposé une note transmise par la DG (note RH IC et 2A) du 27/12/2014, non publiée (donc qui ne devrait pas être opposée aux agents), indiquant que « *les mutations locales (ABC) au sein d'une même RAN sont effectuées en tenant compte prioritairement de l'intérêt du service et des agents. L'ancienneté continue à s'appliquer quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à l'intérêt du service ou aux vœux des agents* ».

Si la direction a bien respecté, pour ce mouvement, la règle de l'ancienneté, il n'est pas acceptable que la Centrale adresse aux services RH locaux une note disant l'opposé de l'instruction qui est opposable aux agents.

Nous avons saisi notre bureau syndical national pour qu'une intervention soit faite auprès de la Direction Générale pour dénoncer l'application d'une note non diffusée (et en contradiction totale avec la note diffusée aux agents) et afin que les règles de gestion soient strictement respectées.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre les projets présentés par la direction pour les CAP locales B et C et se sont abstenus pour la CAP locale A.

CDAS et CHSCT

Les comptes-rendus du CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail) du 1^{er} juillet 2014 et du CDAS (Comité Départementale de l'Action Sociale) du 2 juillet 2014 sont en ligne sur le site local : <http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

Ne restez pas isolé Syndiquez-vous à la CGT Finances Publiques

Vous pouvez consulter notre site internet local
<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

